



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 71659

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur l'augmentation du nombre d'accidents domestiques dans le logement social. En effet, plusieurs faits divers dramatiques, dont la chute d'enfants en bas âge de plusieurs étages dans plusieurs villes, montrent que la sécurité des logements sociaux doit être réaffirmée et assurée. Il conviendrait donc de mettre en place une politique de prévention de ces chutes accidentelles d'enfants en renforçant les normes de sécurité des fenêtres de ces logements et en communiquant par des actions d'information et de prévention en direction des familles locataires. Il lui demande donc s'il compte favoriser ces deux initiatives pour endiguer ce phénomène inquiétant d'accidents domestiques.

Texte de la réponse

Le ministère chargé du logement s'est associé au groupe de travail mis en place auprès du ministère en charge de la santé sur le dossier des défenestrations d'enfants. À l'initiative des docteurs Meyer de l'hôpital Necker et Thelot de l'institut de veille sanitaire, un premier recensement de ce type d'accident est actuellement réalisé sur une partie du territoire et devrait permettre d'en définir les principales causes. Le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement étudiera attentivement les moyens de diminuer ce type de risque, et s'associera à toute démarche d'information et de prévention dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71659

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7490

Réponse publiée le : 29 novembre 2005, page 11065